Règlement du « Prix de la sculpture Schlassgoart »

Dans le cadre de leur volonté de promouvoir l'art contemporain et conformément à leur accord de coopération du 10 juillet 2017, la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Cercle Artistique de Luxembourg et l'asbl Galerie Schlassgoart créent le Prix de la sculpture Schlassgoart.

- 1. Le prix de la sculpture s'adresse aux artistes résidents au Luxembourg. Ils doivent avoir la majorité civile.
- 2. Le prix vise à récompenser le travail artistique d'un(e) sculpteur contemporain et d'une de ses œuvres récentes soit sous forme de sculpture achevée soit sous forme de maquette qui n'a encore jamais été exposée lors d'une exposition publique ou d'une exposition privée.
- 3. Il n'y a pas de restrictions quant au choix des matériaux mis en œuvre pour la réalisation de la sculpture ainsi que pour les techniques de réalisation.
- 4. L'artiste doit être conscient des limites en termes de taille et de poids de son œuvre qui ne peut excéder un poids maximum total de 390kg ou 130kg maximum par pièce si la sculpture se compose de plusieurs éléments.
- 5. Le prix de la sculpture sera doté d'un montant de 8.000€, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Galerie Schlassgoart contribuant chacune pour moitié à ce montant. Un seul prix est remis. Le lauréat, pour le cas où il s'agirait d'une maquette, fera son possible -avec le support de la galerie- pour que l'oeuvre primée soit réalisée dans un délai raisonnable après la date de la remise du prix.
- 6. Il est entendu que la sculpture primée reste la propriété de l'artiste. En cas d'intention de vente de la sculpture primée, l'artiste s'engage à en informer au préalable les mécènes, à savoir la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Galerie Schlassgoart, qui disposent, ensemble ou séparément, d'un droit de préemption sur l'acquisition éventuelle de la sculpture en question. Les mécènes pourront en concertation avec l'artiste primé, céder ce droit de préemption à toute institution ou personne de leur choix.
- 7. Le lauréat se verra aussi offrir l'opportunité d'organiser une exposition de ses œuvres, et en particulier l'œuvre récente mentionnée à l'article 2, à la Galerie Schlassgoart.
- 8. Le prix de la sculpture est remis en principe tous les trois ans et pour la première fois en 2019.
- 9. Le jury du prix de la sculpture sera composé de Godfrey Worsdale directeur de la Henry Moore Foundation, d'un représentant désigné par la Ville d'Esch-sur-Alzette, du Président ou d'un représentant du CAL et du Président ou d'un représentant de la Galerie Schlassgoart. Le jury prend ses décisions à la majorité simple; en cas de partage des voix la voix du Président est prépondérante. Le jury peut décider de s'adjoindre deux experts de son choix avec voix consultative.
- 10. Les artistes souhaitant participer au prix de la sculpture adresseront par courrier électronique un dossier de candidature au jury. Ce dossier doit comprendre sous forme dactylographiée: une lettre de candidature et le CV du candidat, un résumé du travail de l'artiste , une photocopie d'une pièce d'identité récente, une page avec la description et les données techniques de l'œuvre ou de la maquette qui concourt et au maximum quatre photographies représentatives de l'œuvre ou de la maquette.
- 11. Le jury procèdera sur base des dossiers reçus à une présélection des artistes qui pourront concourir. Les artistes seront informés par simple courrier électronique de la décision du jury. Les décisions du jury tant en ce qui concerne la présélection des œuvres pouvant concourir que le choix final du lauréat sont souveraines. Ces décisions ne peuvent être contestées et ne doivent pas être motivées. Les dossiers des candidats ne sont pas renvoyés.
- 12. Le lancement du Prix avec les délais de remise des dossiers sera annoncé par voie de communiqué de presse et publié sur les sites internet des initiateurs.
- 13. Les dossiers de candidature sont à envoyer par courrier électronique aux adresses suivantes: marc.schramer@villeesch.lu ou galerie.schlassgoart@arcelormittal.com pour le 31 décembre 2021 au plus tard. Aucun dossier ne sera plus accepté après cette date.
- 14. Pour toute information complémentaire, en particulier en ce qui concerne les contraintes techniques de la Galerie Schlassgoart, les candidats peuvent d'adresser aux adresses suivantes : à Marc Schramer : marc.schramer@villeesch.lu ou à Nathalie Becker : galerie.schlassgoart@arcelormittal.com.







